

Convocation	22/09/2009	Délégués en exercice	64	Présents	52
Affichage	22/09/2009	Votants	62	Procurations	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009 A 18 h 00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2009/85

**Infrastructures de communication - Liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet -  
Motion de soutien**

**Etaient présents :**

AIGUEFONDE : Vincent GAREL, Jean-Luc DEVRED  
 AUSSILLON : Didier HOULES, Bernard ESCUDIER, José GALLIZO, Marc MONTAGNE  
 BOISSEZON : Claude AUSSILLOU  
 CASTRES : Pascal BUGIS, Baya ALGAY, Xavier BORIES, Patrice BUFFET, Jeanne CABROL,  
 Jeanne-Marie CERQUEIRA, Catherine COLOMBIE-DESPLAS, Christine DAUZATS,  
 Guy DELBREIL, Pierre FABRE, Michèle GALISSARD, Suzanne GILLET,  
 Brigitte LAQUAIS, Philippe LEROUX, Fabienne LEVEQUE, Guy LLOPART,  
 Danielle MESSEAN DE SELORGES, Laurence MUDET, Jean-Pierre PARIS,  
 Gérard PECH, Henri PISTRE, Michel SABLAYROLLES, Jacques THOUROUDE,  
 Nathalie de VILLENEUVE  
 CAUCALIERES : Jean-Michel ARJONA, Yohan ZIEGLER  
 LABRUGUIERE : Richard AURIAC, Marc NOUXET, Carmen SEBASTIEN  
 LAGARRIGUE : Michel BENOIT, Jean-Paul PRADALIE  
 MAZAMET : Laurent BONNEVILLE, Paul DELOCHE, Béatrice MAYNARD, Christian LOISON,  
 Bertrand CHABBERT, Elodie ESCANDE  
 NAVES : Marc COUSINIE, Brigitte BAUX  
 NOAILHAC : Jean-Louis GAU  
 PAYRIN-AUGMONTEL : Francis RIVAS  
 PONT DE L'ARN : Bernard CABANES  
 LE RIALET : Jacques BIAU  
 SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIALELLE  
 VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT

**Etaient représentés :**

AUSSILLON	Gisèle JEAY	Procuration à	Didier HOULES
BOISSEZON	Eric GAGEY	Procuration à	Claude AUSSILLOU
CASTRES	Yoan BASTOS	Procuration à	Brigitte LAQUAIS
	Kader KHABEZ	Procuration à	Jeanne CABROL
MAZAMET	Philippe BANCAL	Procuration à	Laurent BONNEVILLE
NOAILHAC	Francis MATHIEU	Procuration à	Jean-Louis GAU
PAYRIN-AUGMONTEL	Jean-Louis HENRY	Procuration à	Francis RIVAS
PONT DE L'ARN	Christian CARAYOL	Procuration à	Bernard CABANES
VALDURENQUE	Jean-Paul LAVAGNE	Procuration à	Jean-Louis BATTUT
LE VINTROU	Francis RIBELLES	Procuration à	Jacques BIAU

**Etaient absents :**

LABRUGUIERE : Michèle GAUBERT  
 SAINT-AMANS-SOULT : Jean-Louis PUIG

**Secrétaire de séance :** Bernard ESCUDIER.

**Infrastructures de communication - Liaison autoroutière entre Toulouse  
et Castres-Mazamet - Motion de soutien**

Le Président ayant exposé,

Vu la décision ministérielle du 8 mars 1994, publiée au J.O du 17 août 1996, d'aménager l'ensemble de l'itinéraire Toulouse-Castres-Mazamet en route express à 2x2 voies,

Vu la confirmation de cette décision et le classement de cette liaison en grande liaison d'aménagement du territoire dans le schéma de planification des infrastructures nationales de transport à horizon 2025, par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003, décision reprise par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 14 octobre 2005,

Vu la décision ministérielle du 31 janvier 2007 d'engager les études et procédures pour accélérer la réalisation de ce projet dans le cadre d'une mise en concession autoroutière entre Verfeil et Castres,

Vu le compte rendu de la Commission particulière du débat public sur le projet de contournement autoroutier de Toulouse, publié le 7 février 2008, qui fait état d'une très forte participation enregistrée lors des réunions publiques consacrées à la liaison entre Toulouse et Castres,

Vu la concertation publique qui a eu lieu le 15 octobre 2007 au 31 janvier 2008 sur le projet d'itinéraire autoroutier entre Toulouse et Castres,

Vu la lettre de M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 23 décembre 2008, qui transmet le dossier de saisine à la Commission nationale du débat public en précisant que : « *l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire... sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation.* »,

Vu la décision de la CNDP du 4 février 2009 d'organiser un débat public dont l'objet porte sur le « *projet d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2x2 voies progressive* »,

Vu le mémorandum régional sur la cohésion territoriale et les schémas régionaux des infrastructures de transport, et d'aménagement et de développement durable du territoire de Midi-Pyrénées, qui expriment l'intérêt de relier les territoires et maîtriser les distances, et demande à l'Etat d'achever en priorité la modernisation des itinéraires routiers vers les principaux pôles urbains régionaux, dont l'itinéraire entre Toulouse et Castres-Mazamet,

Vu l'article 17 de la loi de programmation Grenelle 1 voté le 23 juillet 2009 et promulgué au J.O du 3 août 2009, qui mentionne comme critère d'opportunité de création de nouvelles infrastructures de transport: l'accessibilité multimodale, le désenclavement et l'aménagement du territoire.

Vu la décision de la CNDP du 2 septembre 2009 d'arrêter le calendrier du débat public qui aura lieu du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010, d'approuver le dossier qui lui a été transmis par l'Etat et d'approuver ses modalités d'organisation,

-----

Considérant que le développement durable, économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées ne peut se concevoir que dans le cadre d'un aménagement équilibré, et que la cohésion régionale nécessite la connexion de la métropole toulousaine à l'ensemble des bassins de vie et d'emploi, par des voies routières rapides et sûres, en complément des liaisons ferroviaires et des réseaux numériques à haut débit.

Considérant les efforts que fournissent depuis de nombreuses années les acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs du bassin de vie et d'emploi du sud du Tarn, en déployant une stratégie de redynamisation et en mettant en œuvre un projet de développement durable,

Considérant que ce projet est contractualisé avec l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, et co-élaboré de manière partenariale entre élus et acteurs de la société civile associés au sein du Conseil de développement, afin que ce territoire de contact avec l'arc méditerranéen se renforce comme pôle d'équilibre au sein de l'aire métropolitaine toulousaine et de la Région Midi-Pyrénées,

Considérant les très longs délais requis pour un aménagement progressif, sachant qu'il a fallu 15 ans pour aménager 11,5 km de route à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, alors même que le financement de ces travaux était inscrit aux Contrats de Plan Etat Région,

Considérant l'absence de crédits routiers pour l'itinéraire Toulouse-Castres dans le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires qui a fait l'objet d'un accord financier entre l'Etat et la Région et qui a été rendu public le 27 mai 2009,

-----

Dans le cadre et le respect des procédures du débat public qui aura lieu du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010,

Sur proposition du Bureau,

La Commission « Infrastructures de communication » du mardi 22 septembre 2009 ayant émis un avis favorable,

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

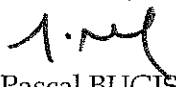
- réaffirme que le rattrapage du retard d'infrastructures routières est une priorité absolue pour le sud du Tarn - pénalisé par rapport aux autres bassins d'emploi, notamment de Midi Pyrénées - afin qu'il puisse enfin disposer, dans les meilleurs délais, d'une liaison routière rapide, sûre et de haute qualité environnementale avec la métropole régionale,
- décide de soutenir le projet de l'Etat de mise en concession autoroutière pour accélérer la mise en 2x2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet.

Fait et délibéré à Castres, le 28 septembre 2009

Pour extrait conforme,

Le Président,



  
Pascal BUGIS

*Acte télétransmis  
à M. le Sous-Préfet de Castres*

*Certifié exécutoire le* 29 SEP. 2009